

Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon (RICB), tenue le **11 décembre 2025** à 8h30, à la salle du conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents :

Monsieur Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel (rés. 184-06-2024)
Monsieur Yves Germain, maire de Saint-Didace (rés. 2024-06-091)
Monsieur Marc Desrochers, maire de Mandeville (rés. 231-06-2024)
Monsieur Mario Frigon, maire de Saint-Gabriel-de-Brandon (rés. 2024-06-189)
Madame Audrey Sénéchal, mairesse de Saint-Cléophas-de-Brandon (rés. 2024-06-336)
Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier de la Ville de Saint-Gabriel
Monsieur André Roberge, directeur du Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray
Madame Stéphanie Marie, directrice générale et greffière-trésorière de Saint-Gabriel-de-Brandon

Absences motivées :

Public : Aucune personne représentant le public

60-12-2025 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée, et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Audrey Sénéchal

Appuyé par Yves Germain

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de la RICB du 11 décembre 2025 soit ouverte à 8h30.

61-12-2025 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mario Frigon

Appuyé par Marc Desrochers

Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 11 décembre 2025 soit et est adopté tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

62-12-2025 3.1 Séance ordinaire du 13 novembre 2025

Il est proposé par Yves Germain

Appuyé par Mario Frigon

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2025 soit et est adopté tel que présenté.

4. CORRESPONDANCE

DÉPÔT

4.1 Dépôt de la correspondance au 30 novembre 2025

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 30 novembre 2025 :

- Aucune correspondance

5. FINANCES

63-12-2025

6. Calendrier 2026 des séances ordinaires

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est proposé par Marc Desrochers

Appuyé par Mario Frigon

Et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier 2026 des séances ordinaires de la RICB soit et est adopté, tel que détaillé ci-après :

Les séances ordinaires de la RICB se tiendront, en général, le deuxième jeudi de chaque mois, à 8h30, à la salle du conseil de la Ville de Saint-Gabriel située au 45, rue Beausoleil, aux dates suivantes :

8 janvier 2026	9 juillet 2026
12 février 2026	13 août 2026
12 mars 2026	10 septembre 2026
9 avril 2026	8 octobre 2026
14 mai 2026	12 novembre 2026
11 juin 2026	10 décembre 2026

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la direction, conformément à la loi.

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

64-12-2025

9. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par Yves Germain

Appuyé par Mario Frigon

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 11 décembre 2025 soit levée à 8h38.

Gaétan Gravel
Président de la RICB

Michel St-Laurent
Directeur général de la RICB

Approbation par le président des règlements et des résolutions selon l'article 142 du Code municipal du Québec

Je soussigné, Gaétan Gravel, président de la RICB, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, en apposant ma signature au bas du présent document ce 11^e jour de décembre 2025.

Gaétan Gravel
Président de la RICB